

HÉRISSON

LE JOURNAL DE L'INFORMATION PIQUANTE DE LA CGT CGI

la
cgt
CGI

Faire le choix de
l'action collective

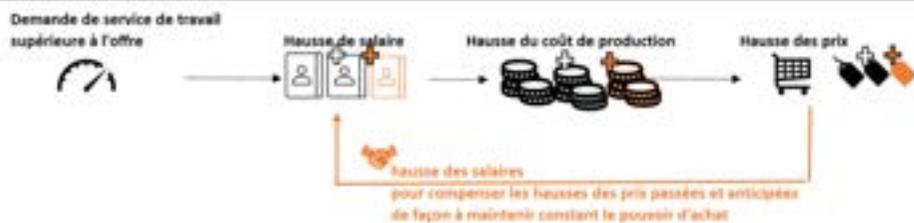


Adhérer à la CGT-CGI

Réflexions sur l'inflation : vers un retour aux bases de l'économie !

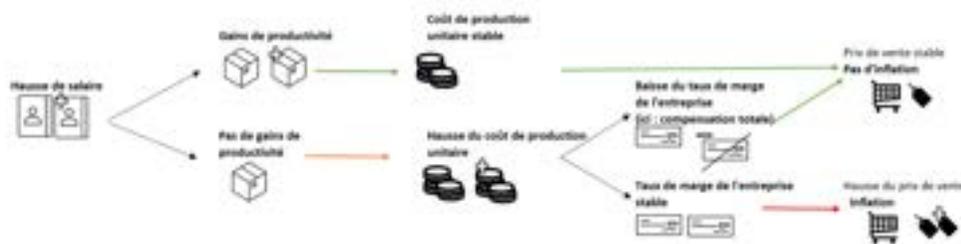
L'inflation est due à la hausse des salaires

Quand on parle de l'inflation, le discours dominant dans les médias est celui tenu par le MEDEF



Cet enchaînement « baisse du taux de chômage > hausse des salaires > inflation » s'est nettement affaibli depuis quelques décennies, du fait notamment de la modification de la structure du marché du travail et de la **baisse du pouvoir de négociation des salarié.es** (à CGI cela s'appelle le monologue social de la part de la direction). **Ce discours omniprésent permet d'imposer un niveau de salaire bas dans les ESN et à CGI.**

Mais est-ce qu'une hausse des salaires produit systématiquement de l'inflation ?



Ce schéma résume bien, a contrario, la problématique historique existant à CGI et dans toutes les ESN : il y a un gain de productivité sans augmentation de salaire, ce qui fait que le taux de marge augmente. Pour rappel, dans le rapport économique CGI réalisé par le cabinet SEXTANT, le niveau de rentabilité d'exploitation de CGI est le plus élevé du secteur.

La hausse des prix est due à l'augmentation des bénéfices, pas à celle des salaires.

Les niveaux de concentration du marché n'ont cessé d'augmenter au Royaume-Uni ces dernières années, et les secteurs monopolistiques et oligopolistiques ont connu des hausses de prix plus im-

portantes pendant la pandémie que les secteurs plus compétitifs. Ces sociétés se servent de l'augmentation des prix à l'échelle de l'économie comme d'une excuse pour augmenter leurs prix, dans une proportion bien supérieure à l'augmentation de leurs coûts. **En d'autres termes, une grande partie de la hausse des prix est due à l'augmentation des bénéfices et non à celle des salaires.**

La hausse des prix provient de la financiarisation de l'économie

Pour aller plus loin, **le problème est celui de l'augmentation des bénéfices financiers, qui ne retournent pas à l'économie physique réelle** (là où il y a des gens, des entreprises, des écoles, hôpitaux, des services à la personne, etc.). En bref, l'économie des gens s'appauvrit...

Les bénéfices sont orientés dans du vent : les actionnaires (rachat d'action à CGI), les placements financiers notamment dans les paradis fiscaux, l'optimisation et les niches fiscales (Recherche et Développement à CGI, par exemple), la spéculation... **Il se crée ainsi une bulle financière déconnectée de la réalité de l'activité humaine.**

La CGT propose des points de repères

Il est essentiel de donner un autre statut au travail que celui d'aujourd'hui, marqué par la subordination à l'employeur et de fait au financier (actionariat).

L'indispensable soutien à la croissance et à l'emploi, payé à sa juste valeur, suppose de s'attaquer à la croissance financière et de créer les conditions d'un nouveau type de productivité orienté uniquement vers l'économie des gens. Pour cela, cinq objectifs déterminants :

- disposer de services publics performants ;
- une politique industrielle et des investissements massifs, publics comme privés pour développer les capacités productives : recherche & développement, qualification et formation des salariés, infrastructures... ;
- un système fiscal qui réduise les inégalités, pénalise la financiarisation et incite les entreprises à accroître leurs investissements productifs ;
- un système financier pleinement au service de l'emploi et de la croissance ;
- une réforme de fond du mode de contribution sociale des entreprises.

Le développement des solidarités entre êtres humains, notamment intergénérationnelles, au niveau local, régional, national, européen et planétaire, est au centre du développement humain durable.

Le développement humain durable par la transformation du travail constitue l'ossature de nos repères et nourrit l'ensemble de notre vision à la CGT.

Avec une inflation galopante, l'urgence d'une augmentation générale des salaires !

Partout, des mobilisations sous de multiples formes et des grèves se multiplient pour imposer des augmentations générales, seules capables de soutenir le pouvoir d'achat et de financer la protection sociale.

Secteur après secteur, dans le public comme dans le privé, entreprise après entreprise, dans les PME comme dans les multinationales, toutes catégories confondues... alors que les prix à la consommation **ont augmenté de 6,1 % en juillet 2022** sur un an d'après les dernières prévisions de l'Insee, **les mobilisations pour des augmentations générales de salaires se multiplient de semaine en semaine.**

Selon un sondage [publié par Les Échos](#), pour 76 % des Français, les mesures annoncées par le gouvernement pour « sauvegarder » le pouvoir d'achat (aide de rentrée, primes défiscalisées, indemnité carburant pour les ménages les plus modestes...) ne régleront rien : **seules des augmentations générales de salaires** permettront un réel rattrapage d'une inflation à des niveaux historiques et le financement de la protection sociale à la hauteur des besoins sociaux. Ce n'est pas, pour l'instant, le chemin qui est tracé : [selon la Dares](#), au premier trimestre, l'indice du salaire de base n'a augmenté que de 2,3 % sur un an pour l'ensemble des salariés.

Quid chez CGI ?

Les NAO ont démarré, et la proposition de la direction est pour l'heure une augmentation de 3%. **Versus une inflation de 6,1% en juillet, ce qui est ridicule !** Et c'est sans compter tous les salarié.es qui ne seront pas concerné.es : l'année dernière, plus de 30% des non cadres n'ont pas vu la couleur d'une augmentation et on note que plus de 4% de l'effectif cadre n'a eu aucune augmentation depuis 3 ans. Enfin, 20% de l'effectif n'a eu qu'une augmentation inférieure à 3% sur les 3 dernières années.

Devant l'inflation que nous traversons de plus en plus péniblement, il devient indispensable d'établir **une augmentation générale** afin de permettre à chacun et chacune de pouvoir vivre dignement de son salaire. L'enveloppe d'augmentation doit donc être au minimum calculée à partir du taux d'inflation prévisionnelle, tout en

tenant compte de la disparition du bouclier tarifaire sur l'énergie qui va se produire début janvier 2023 et qui va conduire à une précarisation de plus en plus importante des travailleurs et travailleuses de CGI.

Proposition d'une échelle mobile des salaires

L'augmentation du salaire de base est, toujours sur un an, de 2,7 % pour les employés, de 2,8 % pour les ouvriers, de 1,9 % pour les professions intermédiaires et de 2 % pour les cadres. Ces chiffres viennent de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), qui montre toutefois dans son dernier baromètre sur la rémunération des cadres que 18 % d'entre eux n'ont, pour l'instant, bénéficié d'aucune augmentation en 2022. Et alerte sur le fait qu'une part croissante des cadres, notamment les moins de 35 ans, sont insatisfait.es en matière salariale, « dans un contexte de fortes tensions géopolitiques et inflationnistes ».

D'autre part, la CGT ajoute une proposition : **celle de rétablir l'échelle mobile des salaires.** L'inflation, autrement dit la hausse globale des prix, alimente le débat sur l'augmentation des salaires. Elle signifie en effet l'érosion de la valeur de la monnaie, c'est-à-dire que chaque euro permet d'acheter moins de biens et de services. Pour neutraliser cette diminution mécanique du pouvoir d'achat des salaires, il est nécessaire de la compenser. Tel est l'objectif d'une «

échelle mobile des salaires », dont l'objet est l'indexation des salaires sur l'augmentation des prix. Cela a existé jusqu'en 1982, et c'est ce qui permettait de garantir le pouvoir d'achat des salarié.es. malgré des périodes de forte inflation. C'est un dispositif très simple que la CGT propose de rétablir pour empêcher le déclassement.



Nouveau coup de canif dans la réduction du temps de travail : Le rachat des RTT

Voilà des années que la droite et les néolibéraux s'échinent à donner des coups de canif dans la réduction du temps de travail sans oser frontalement jeter à la corbeille les 35 heures.

Cet été, à la faveur de la loi sur le pouvoir d'achat, le gouvernement et la droite ont enfoncé un sérieux coin qui va fragiliser encore ce progrès social (qui n'est pourtant pas acquis pour tous les salarié.es) en autorisant le **rachat des journées de RTT** jusqu'au 31 décembre 2025. **L'ensemble des organisations syndicales ont dénoncé la manœuvre.**

Voilà qui devrait rassurer celles et ceux qui, après les législatives, geignaient sur un pays ingouvernable parce que le parti du président n'a pas la majorité absolue : Emmanuel Macron bénéficie encore d'une majorité d'idées dans les travées de l'Hémicycle. La monétisation des RTT et la défiscalisation des heures supplémentaires ne figuraient-elles pas au programme présidentiel de Valérie Pécresse ? Ce sont de vieilles lunes dans le corpus idéologique de la droite. Ainsi, la sénatrice LR Christine Lavarde pouvait-elle lancer le 1^{er} août : « *On assume parfaitement de mettre un coin dans les 35 heures* ».

Dans le contexte d'hyperinflation que nous connaissons, **la loi va permettre aux salarié.es de renoncer à une partie ou à la totalité de leurs jours de RTT** qui seront alors rémunérés avec « *une majoration de salaire au moins égale au taux de majoration de la première heure supplémentaire applicable dans l'entreprise* », soit un taux minimum de 10 % du salaire. Quand les hausses de prix grèvent les budgets des ménages, quand les incidents de crédit se multiplient, que le surendettement gagne du terrain, que près de 50 % des crédits immobiliers sont refusés pour cause de rentrées salariales trop justes, il est probable que la mesure puisse séduire, avec le risque qu'elle serve d'argument supplémentaire au patronat pour refuser d'augmenter les salaires dans des négociations salariales de plus en plus tendues.

Mais à y regarder de plus près comme l'a fait la CGT, cette disposition est une entourloupe **qui va en réalité faire baisser pour l'employeur le coût de ces heures de travail**. Ainsi, que ces heures travaillées en plus représentent 7 heures ou 21

heures, la majoration sera la même. **Alors que la loi prévoit que la majoration passe de 25 % à 50 % à partir de la 9^e heure supplémentaire.**

Par ailleurs, la loi prévoit actuellement qu'au-delà d'un certain contingent, les heures supplémentaires donnent droit à des repos supplémentaires. Mais le nouveau texte dispose que « *Les heures correspondantes ne s'imputent pas sur le contingent légal ou conventionnel d'heures supplémentaires* ». Elles seront donc purement et simplement invisibilisées **et ne donneront pas lieu à la contrepartie obligatoire en repos.**



« *La logique de la mesure est bien de permettre au salarié de travailler plus et d'augmenter ainsi sa rémunération* », a insisté le ministère du Travail. Mais elle risque, dans le contexte économique actuel, de permettre seulement d'atteindre un salaire décent ou de compenser les pertes. La droite a donc vu dans cette mesure un retour de la philosophie portée par Nicolas Sarkozy. Car comme l'ancien président l'avait fait pour les heures supplémentaires, E. Macron a fait en sorte que ce bonus soit aussi défiscalisé et exonéré de cotisations sociales. **C'est encore et toujours la même logique qui est à l'œuvre, qui assèche les recettes fiscales et sociales pour exonérer les entreprises du financement du bien commun.**

La même logique qui ne concerne que ceux qui ont un emploi et qui laisse entière la question du chômage. Faire risquer le burnout alors qu'il faudrait à l'inverse réduire la durée du travail pour travailler tous et toutes, travailler mieux. Une aspiration largement partagée dans l'encadrement, comme en témoigne le baromètre de la CGT des ingénieurs, cadres et techniciens en 2021. Ainsi, 54 % des cadres déclaraient travailler pendant leurs jours de repos ; 38 % déclaraient travailler plus de 45 heures hebdomadaires ; 65 % aspiraient à un droit à la déconnexion effectif afin de préserver leur santé et leur équilibre vie privée - vie professionnelle.

Après le CET, voici le rachat des RTT. Il est clair que le but est encre de nous faire travailler plus pour gagner moins, si l'entreprise ne nous augmente pas en fonction de l'augmentation du cout de la vie.

Appel à la grève le 29 septembre pour les salaires et le pouvoir d'achat

Tous et toutes mobilisé.es pour plus de justice sociale !

Sans surprise, la Première Ministre a annoncé la poursuite des réformes libérales. Si elle promet des mesures en faveur du pouvoir d'achat, ces dernières ne concernent que peu le secteur privé. Dans tous les cas, elles ne compensent pas l'inflation et ne rattrapent pas des années de politique d'austérité. Pire encore, ce que le gouvernement concède pour le pouvoir d'achat sera repris de l'autre pour ne pas plomber le budget de l'Etat.

Les politiques d'austérité conjuguées à l'inflation dégradent les conditions de vie des salarié.es mais aussi celles des retraité.es, des précaires, des privé.es d'emploi, des étudiant.es...

Le gouvernement Borne, comme ses prédécesseurs, s'entête à tourner le dos aux attentes des salarié.es et leurs familles. Mais cette obstination ne fait pas taire les luttes dans les entreprises. Au contraire, elles se multiplient et permettent aux salarié.es d'arracher des augmentations de salaires grâce aux grèves, aux débrayages (voir Hérisson du mois de juillet concernant la victoire de Cap Gémini), et aux négociations NAO.

Alors même que l'Insee vient d'annoncer fin juillet que l'inflation atteignait désormais 6,1% en France, la direction de CGI vient de nous annoncer en réunion NAO une augmentation salaire de 3% de la masse salariale. **Cela n'est clairement pas acceptable**, au regard de l'inflation, des efforts des salarié.es et des excellents résultats de notre entreprise.

Nous avons déjà appelé à effectuer des débrayages et des journées de grève, lors de **mobilisations nationales** pour les salaires, depuis le mois de septembre dernier. Nous avons débrayé pour obtenir une augmentation collective de 350€ nets par mois et par salarié.e. **Continuons ensemble à nous rassembler et à manifester pour nos salaires.**

En instrumentalisant les crises et le chantage à la dette, le gouvernement entend achever la casse du système social français. Retraites, salaires, temps de travail, assurance chômage, sécu... À quoi est-on prêt à renoncer ? Qui peut-on encore sacrifier ? Ne tombons pas dans le piège. Il ne s'agit pas de faire des efforts dans l'intérêt collectif. L'objectif est de poursuivre une politique qui favorise une poignée de milliardaires. **Cette arrogance décomplexée passe mal.** Très mal même, sachant que la majorité a refusé de taxer les superprofits et d'augmenter les salaires.



À nous de tout faire pour contrecarrer cette ambition ravageuse en préparant dès aujourd'hui une riposte massive le 29 septembre.



La grève est un droit de tous les salarié.es.

Pour se mettre en grève, envoyez un mail à contact@cgt-cgi.com.

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, prévenir votre manager en rappelant l'appel à la grève de la CGT-CGI ainsi que la durée. La grève peut se faire à la journée ou demi journée. Il vous suffira d'imputer sur « Abs. autorisé non rémunéré ».

Déléguées et représentantes CGT

Délégué Syndical Central

Pascal GIFFARD BOUVIER 06.11.83.78.27

CBC

Randja KANOUNI
06.99.87.85.06

FS

Éric MARCOU
06.38.40.56.18

EUCRM

EI Bachir MOUTIK
06.63.96.63.62

Grand-Est

Sylvie DAMON
06.69.40.27.14

Saïd BOUTAHRA
06 23 72 64 71

FGDC

Felix ROSAY
07.75.09.99.79
Arnaud GUIHENEUF
06.63.70.25.84

Grand SUD

Pascal GENTY
06.95.69.74.02
Franck ELIES
06.10.65.38.96

TPSHRM

Jacques SANCHEZ
06 85 62 20 29
André LE CHUITON
06.98.94.15.67

Grand-Ouest

David CROCHU
06.76.01.24.20
Daniel MENUET
06 85 24 45 21



Twitter

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>



47 rue des Docks, 69336 LYON

04.69.64.61.17

contact@cgt-cgi.com | www.cgt-cgi.com

Consultez tous les documents mis en ligne sur notre site CGT CGI via ce [lien](#) ou sur l'intranet CGI à travers cet autre [lien](#)